

**Communiqué de presse**  
**13 avril 2022**

## **PAUSE-ANR : UN PROGRAMME COORDONNÉ POUR L'ACCUEIL DE SCIENTIFIQUES UKRAINIENS**

Dès le début de la guerre en Ukraine, le programme PAUSE, géré par le Collège de France, a mis en place, avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), un programme spécifique PAUSE-Ukraine pour soutenir l'accueil en urgence de scientifiques ukrainiens pour une durée de trois mois.

Simultanément, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a mis en place un dispositif d'assistance pour recueillir les besoins et accompagner les communautés scientifiques rencontrant des difficultés dans la préparation ou la réalisation de projets en raison de la situation en Ukraine (prolongation de post-docs, accueils de chercheurs et chercheuses...).

Sous l'égide du MESRI, afin d'accompagner et de renforcer l'accueil de scientifiques ukrainiens dans des laboratoires français, PAUSE-Ukraine et l'ANR mettent en place un dispositif coordonné conjointement :

- Le programme PAUSE-Ukraine est le point d'entrée unique pour les établissements qui proposent l'accueil d'un scientifique ukrainien.
- Le programme PAUSE-Ukraine réalise l'instruction des candidatures, en liaison avec les services ministériels.
- Si la candidature retenue peut être accueillie dans le cadre d'un projet de recherche déjà soutenu par l'ANR, l'ANR apportera sans évaluation supplémentaire un complément de financement permettant l'accueil du chercheur ou de la chercheuse pour une durée de six mois, prenant le relai du soutien apporté par PAUSE-Ukraine.
- Dans le cas où la candidature retenue ne pourrait s'intégrer dans un projet déjà soutenu par l'ANR, celle-ci sera examinée dans le cadre du programme PAUSE, qui pourra en assurer le financement à l'issue du processus d'évaluation.

Ce programme sera mis en œuvre en lien avec la National Research Foundation of Ukraine afin de permettre, lorsque la situation le rendra possible, le retour de ces scientifiques ayant eu la capacité de poursuivre une activité de recherche et d'envisager la poursuite de collaborations afin de soutenir la reconstruction des capacités de recherche en Ukraine.

## En savoir plus :

**PAUSE** : [www.programmepause.fr](http://www.programmepause.fr) mail : [pause@college-de-france.fr](mailto:pause@college-de-france.fr)

**ANR** : [impactukraine@anr.fr](mailto:impactukraine@anr.fr)

## À PROPOS DU PROGRAMME PAUSE

Depuis 2017, le programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (PAUSE) protège et soutient les scientifiques et les artistes qui ne peuvent plus exercer librement leur profession dans leur pays d'origine et sont contraints à l'exil. Par le biais de financements incitatifs, le programme PAUSE permet l'accueil de scientifiques et d'artistes en exil dans des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche et des institutions culturelles en France pour leur permettre de se mettre à l'abri, ainsi que leur famille, et de poursuivre leurs travaux. Le programme PAUSE accompagne également les établissements d'accueil et les lauréats en vue de leur insertion socio-professionnelle. Le programme mène par ailleurs des actions de plaidoyer pour la défense des libertés académiques et artistiques.

[www.programmepause.fr](http://www.programmepause.fr)  @Programme\_PAUSE  PAUSE

## CONTACT PRESSE :

Amaryllis Quezada : 06 58 59 54 75 [amaryllis.quezada@college-de-france.fr](mailto:amaryllis.quezada@college-de-france.fr)

## À PROPOS DE L'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2, 3 et 4), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

[www.anr.fr](http://www.anr.fr)  @agencerecherche  ANR

## CONTACT PRESSE :

Katel Le Floc'h : 01 78 09 80 70 - [contactpresse@agencerecherche.fr](mailto:contactpresse@agencerecherche.fr)